

<b>DEMANDE DE CERTIFICAT</b>  attestant que les bois et forêts désignés sont susceptibles de présenter l'une des garanties de gestion durable prévues à l'article L124 du Code Forestier	<b><u>PARTIE RÉSERVÉE À L'ADMINISTRATION</u></b>  1. Département : <b>LANDES</b> 2. Demande reçue le 3. Enregistrée sous le n°
--	--

**INSTRUCTIONS POUR L'ÉTABLISSEMENT DE LA DEMANDE**

1. La présente demande doit être adressée à la Direction Départementale des Territoires du département de la situation des bois et forêts. Dans le cas de propriétés sur plusieurs départements, en vertu du décret n° 2007-746 du 9 mai 2007 portant simplification de cette procédure fiscale, la demande doit être faite auprès de la direction départementale des territoires (D.D.T.) du département où est située la plus grande surface des terrains
2. La demande est normalement signée par le(s) demandeur(s) ; si elle est signée par un mandataire, celui-ci devra joindre un pouvoir écrit.
3. Si la mutation concerne une nue-propriété, la demande doit être contresignée par le ou les usufruitiers ; si elle concerne un droit indivis, la demande est contresignée par tous les indivisaires.
4. Toutes les rubriques doivent être remplies exactement, sans omission, ni rature. Cocher la case appropriée.
5. **Les pièces suivantes seront jointes à la demande :**

- a. un plan de situation (extrait de la carte IGN au **1/25.000ème**) localiser les parcelles
  - b. la (ou les) feuille(s) du plan cadastral contenant les parcelles désignées (**faisant apparaître des repères tels que routes, chemins, etc...**) échelle d'édition au **1/5000ème** localiser les parcelles
  - c. un extrait de matrice(s) cadastrale(s) contenant les mêmes parcelles (**matrices à jour**)
  - d. la (ou les) feuille(s) numérotées de la désignation de propriété (imprimé **B1** : préciser la nature : régime et essence, surface totale des parcelles en concordance avec l'extrait de matrice cadastrale)
  - e. une notice d'information et un engagement (imprimé A4) signé dans les conditions visées en 2 et 3
  - f. un engagement complémentaire de reboisement des parcelles sinistrées (tempête 2009)
  - g. l'attestation de garantie de gestion durable (copie de la décision d'agrément du PSG ou de l'adhésion au CBPS ou au RTG)
  - h. le bilan de la mise en œuvre du document de gestion durable, lorsqu'il s'agit d'une demande de renouvellement de certificat
- en application du décret n° 2010-523 du 19 mai 2010 pris pour l'application du 3° du 1 et du 2° du 2 de l'article 793 et de l'article 885 H du code général des impôts et relatif à la mise en oeuvre des documents de gestion durable prévus à l'article L. 4 du Code Forestier*

6. Le délai de délivrance du certificat est de 2 mois ; le certificat délivré est valable 6 mois. Sa validité peut être prorogée sur demande.

**1 DÉSIGNATION DES BOIS ET FORETS** (situés dans le département)

- 1.1 Appellation
- 1.2 Sis à
- 1.3 Surface Totale                      hectares                      ares                      centiares
- 1.4 Désignation de propriété ci-jointe (imprimé B 1) présentée en                      feuillets numérotés

NOM (prénoms) – raison sociale	PROFESSION	DOMICILE – siège social

**2** NOTAIRE CHARGE DE RÉDIGER L'ACTE OU DE RÉGLER LA SUCCESSION

Maître

Adresse .....

Téléphone

**3** PERSONNE POUVANT FAIRE VISITER LA PROPRIÉTÉ

M (NOM)

Qualité .....

Adresse .....

Téléphone .....

**4** GESTION DE LA PROPRIÉTÉ (mettre une croix dans la case appropriée)

4.1 Plan simple de gestion

 non requis      non déposé déposé le refusé       ajourné le agréé le

Sous le n°      jusqu'à l'année

 engagement de présenter un document de gestion durable (PSG) dans les 3 ans4.2 Adhésion au Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles  NON       OUI N°4.3 Application d'un règlement type de gestion  NON       OUI

4.4 Régime spécial d'autorisation administrative

 NON OUI

notifié le

4.5 Observations éventuelles

**Pour les parties de bois et de forêts en cause situées dans un site Natura 2000** pour lequel un document d'objectifs a été approuvé par l'autorité administrative, en plus de l'une des quatre garanties ou présomptions de garantie de gestion durable citée ci-avant, fournir soit la copie du contrat Natura 2000 que vous avez conclu, soit de l'adhésion à la charte Natura 2000 du site en question.

**5** MUTATION(S) ANTERIEURE(S) A TAXE OU DROIT REDUITS

Si les bois et forêts objet de la présente demande ont été, en tout ou en partie, mutés à taxe ou droits réduits depuis moins de 30 ans, remplir le cadre ci-dessous.

5.1-Date des mutations	5.2-Nature des mutations	5.3-Surfaces			5.4-Observations éventuelles
		hectares	ares	ca	

**6** PROPRIÉTÉS BOISÉES CONTIGUES APPARTENANT AU(X) DEMANDEUR(S)

(Situées dans le département ou dans un département limitrophe et ne faisant pas partie des propriétés objet de la demande)

6.1-Département(s)	6.2-Commune(s)	6.2-Lieu-dit(s)	5.3-Surface		
			hectares	ares	ca

**7** INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Indiquer notamment -dans le cas où la propriété concernée s'étend hors du département- si une ou des demandes similaires concernant la mutation en cours ou envisagée a ou ont été adressées aux directions départementales des territoires concernées – préciser les surfaces)

### **8 LE(S) DEMANDEUR(S) SOUSSIGNE(S)**

- Sollicite(nt) la délivrance d'un certificat attestant que les bois et forêts désignés sont susceptibles de présenter l'une des garanties de gestion durable prévues à l'article L124 du Code Forestier.
- Atteste(nt) que la mutation portant à la fois sur le sol et sur la totalité des arbres qui sont sur pied à ce jour (s'il en est autrement, rayer et préciser par une note annexe la consistance de la coupe qui sera disjointe de l'immeuble).
- S'engage(nt), à titre personnel et pour ses (leurs) ayant cause, à gérer ces bois et forêts pendant 30 ans selon les règles définies par l'art. 793 du Code Général des Impôts ou par le décret du 28 Juin 1930, sous le contrôle de l'Administration.
- Joint (joignent) les pièces énumérées au 5 des instructions portées en page 1 de la présente demande.
- Certifie(nt) exactes les informations portées sur la présente demande ainsi que sur les pièces jointes.

NOM (prénoms) – raison sociale	PROFESSION	DOMICILE – siège social (1)	Date – Qualité – Signature (1-2)

### **9 AUTRES PERSONNES CONCERNEES PAR L'ENGAGEMENT RELATIF À LA GESTION DE LA PROPRIETE**

(Usufruitier(s) ou –éventuellement- co-indivisaire(s) ne demandant pas de réduction de taxe ou de droits)

NOM (prénoms) – raison sociale	PROFESSION	DOMICILE – siège social (1)	Date – Qualité – Signature (1-2)

(1) S'il s'agit d'une personne morale, préciser la qualité du signataire

(2) Indiquer la qualité de chaque demandeur (acheteur, donataire, héritier) et préciser s'il s'agit d'une acquisition en toute propriété, nue-propriété, en indivision. Si la demande est signée par un mandataire, énumérer tous les mandants concernés. Les usufruitiers et les co-indivisaires non demandeurs signent la rubrique 9.

PARTIE RESERVEE A L'ADMINISTRATION

1 - MISE EN TRAITEMENT DE LA DEMANDE



Date

1.1 - Agent traitant : Isabel DIAZ

1.2 - Instructions particulières :

**2 - TRAITEMENT DE LA DEMANDE**

2.1 - Situation



Date de la visite des lieux

Groupe(s) homogène(s) de parcelles (1)	Tenants (1)	Surface			Nature réelle (2)	Peuplement forestier			Desserte	Observations
		ha	a	ca		traitement	âge	dens.		
<b>TOTAL</b>										

2.2 - Vérifications cadastrale et patrimoniale (concordance entre la désignation de propriété –imprimé B1- et les documents cadastraux) (3-4)

▲ OUI

▲ NON

Dans ce cas précisez :

2.3 - Mutation(s) antérieure(s) à taxe ou droits réduits

▲ NON

▲ OUI

jusqu'au

▲ la totalité de la propriété

pour (4)

▲ une partie de la propriété d'une surface de

hectares

ares

centiares

Dossier(s) n°

**3 - CONCLUSION DE L'AGENT TRAITANT (4)**

3.1 - La propriété est-elle susceptible de présenter

une garantie de gestion durable ? ▲ NON ▲ OUI  
(motiver en 3.2) (observation éventuelles en 3.2)

3.2 - Informations complémentaires (3)

A Mont de Marsan, le / /2016  
(Signature de l'agent)

3-3 Modalités de l'engagement trentenaire

{ Non exigible ▲

1-P.S.G. { A présenter ▲

{ A confirmer ▲

2-adhésion au code des bonnes pratiques sylvicoles ▲

3-application d'un règlement type de gestion ▲

**4 - DÉCISION DE L'ADMINISTRATION (4)**

Date de la décision

/ /

4.1 - Certificat ▲ Négatif ▲ Positif AVEC ▲ ou sans ▲ exclusion de parcelles

4.2 - Observation(s) :

Visa

(1) parcelles groupées ou tenants seront désignés par les lettres A à .....(identifier les tenants sur le plan cadastral)

(2) Ne pas omettre de signaler toute parcelle non forestière

(3) Si besoin, joindre un rapport annexe

(4) Mettre une croix dans la case appropriée